

6.00 crédits

30.0 h

Q2


Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	De Schutter Olivier ;Flamand Christine (supplée Sarolea Sylvie) ;Sarolea Sylvie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>La partie I de ce cours aborde les principes du droit international des droits de la personne, tels qu'il découle de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des traités garantissant les droits de l'homme au plan universel. Il examine aussi bien le contenu des droits de l'homme (droits civils, culturels, économiques et politiques) que les mécanismes de protection qui en garantissent le respect. Sont notamment abordés les sources des droits de l'homme; leur applicabilité territoriale; les spécificités des traités relatifs aux droits de l'homme dans le droit international général; la théorie des restrictions aux droits de l'homme; et la question de la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels.</p> <p>La partie II du cours aborde le droit d'asile et les liens entre droits de l'homme et migrations. En prenant appui en particulier sur la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut de réfugié, il met l'accent sur les conditions de reconnaissance de la qualité de réfugié; sur le statut du réfugié; et sur l'interdiction du refoulement.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant.e maîtrisera:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les principaux textes qui garantissent le respect des droits de l'homme et du droit d'asile; b) les concepts de base de la matière du droit international des droits de l'homme et du droit d'asile et le vocabulaire qui y est associé; c) les principales controverses qui traversent la matière des droits de l'homme et le droit d'asile (telles que la question des "générations" des droits de l'homme, les particularismes culturels ou religieux, les enjeux de la lutte contre les discriminations, ou la question de la distinction entre réfugiés fuyant la persécution (dits "politiques") et réfugiés fuyant la misère (dits "économiques")); d) les débats concernant l'efficacité des différentes méthodes de protection des droits de l'homme (rôles respectifs de la diplomatie internationale, du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'ONU, de la garantie juridictionnelle ou quasi-juridictionnelle, et d'experts indépendants).
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'examen prend la forme d'un "take-home", d'une durée de deux heures: deux questions de réflexion sont soumises aux étudiant.e.s, auxquelles ils proposeront des réponses faisant appel à la matière examinée au cours de l'enseignement.
Méthodes d'enseignement	Le cours se fonde sur l'enseignement magistral, parfois avec lecture préalable, mais accorde une grande place à l'interactivité (échanges, invités, ...). Pour la partie I du cours (droit international des droits humains), on privilégiera la méthode des "classes inversées": le visionnage préalable de vidéos présentant la matière est requis, et c'est sur la base des questions que susciteraient ce visionnage que se tiendront les séances interactives avec les étudiant.e.s. Pour la partie II du cours, le MOOC Droit des réfugiés sera utilisé comme support sur les questions accès au territoire et définition.
Contenu	Le cours se compose de deux parties. La partie I (par Olivier De Schutter) offre un panorama des sources du droit international des droits humains ainsi que des mécanismes de protection. Il examine à la fois les principes du droit international des droits humains, tels qu'ils se dégagent des instruments internationaux de protection et de la coutume internationale, et les institutions qui en garantissent le respect, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le cours aborde à cet égard les mécanismes non-conventionnels, fondés sur la Charte des Nations Unies (examen périodique universel par le Conseil des Droits de l'Homme, procédures dites "spéciales", et mécanisme des plaintes), ainsi que les mécanismes fondés sur les traités relatifs aux droits humains, qui instituent des comités d'experts indépendants chargés d'en assurer la surveillance. La partie II du cours (par Christine Flamand) porte sur le droit d'asile et les droits des réfugiés. Elle vise à donner aux étudiants les bases légales en cette matière. Elle porte sur les règles d'accès au territoire et les principes gouvernant la définition des personnes protégées. Un cours est également dédié aux questions de genre ; et une séance à une question d'actualité.
Ressources en ligne	Les étudiants disposeront des power point utilisés pour les enseignements, ainsi que, pour les classes inversées de la partie I du cours, des vidéos qui portent sur cette partie. En outre, il leur est loisible de prendre appui, pour compléter leur prise de notes, sur le MOOC International Human Rights (en anglais) (pour la partie I du cours) et

	du MOOC droit des réfugiés (pour la partie II du cours), ces enseignements en ligne proposant de nombreuses ressources.
Bibliographie	Les étudiant.e.s peuvent prendre appui pour compléter leur prise de notes sur l'ouvrage O. De Schutter, <i>International Human Rights Law</i> (Cambridge University Press, 3rd ed. 2019) (en anglais).
Faculté ou entité en charge:	PSAD

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en action humanitaire internationale	HUMA2MC	6		